

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute-Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2025-24(GCAP)

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU BUREAU

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

L'an deux mille vingt-cinq et le 26 juin, le Bureau du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de monsieur Jean-Claude CASTEL.

Date de convocation 13 juin 2025

Nombre d'élus en exercice 5

Présents 5

Absents 0

Votants 5

Réception en Préfecture le

Délibération certifiée exécutoire le

Étaient présents : Madame Patricia PAUL, 1^e vice-présidente ; monsieur Claude BONDIL, 2^e vice-président ; monsieur Maurice JAYET, 3^e vice-président ; madame Laurie SARDELLA, membre du bureau.

Objet : Adoption du procès-verbal de la réunion du 14 mai 2025

Le président expose :

Le procès-verbal de la réunion du 14 mai 2025 a été porté à la connaissance des membres du bureau.

Il leur est demandé de bien vouloir en délibérer et d'approuver ce document

Après en avoir délibéré, les membres du bureau ont adopté ce rapport à l'unanimité, le jour, mois, an que ci-dessus.

Le président du conseil d'administration


Jean-Claude CASTEL

Accusé de réception en préfecture
004-280400169-20250626-B2025-24-GCAP-DE
Date de télétransmission : 01/07/2025
Date de réception préfecture : 01/07/2025